



SYNTHESE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Cette présentation fait partie intégrante du cycle budgétaire et permet d'avoir, avant le vote du budget, une vision de la situation financière de la commune et des orientations budgétaires envisagées.

Ce rapport donnera lieu à un débat et sera acté par un vote.

La présentation sera articulée autour de 3 grands axes :

- I Les perspectives économiques et la loi de finance 2024
- II La situation financière de la commune de 2019 à 2023
- III Les orientations budgétaires 2024

I Les perspectives économiques et la loi de finances 2024

- Depuis 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau de l'inflation. Sur la zone Euro, la croissance en 2023 serait seulement à 0,4 % contre 0,7% en 2022. Au niveau national, une croissance du PIB de 0,9 % est envisagé pour 2024, restant en dessous de l'indice cible de 2 % de la Banque Centrale Européenne. Pour cause, l'inflation subit sur les deux dernières années, stabilisée depuis fin 2023 mais qui a encore du mal à diminuer significativement.
- C'est dans cet environnement encore incertain, que le Projet de Loi de Finances 2024 s'inscrit.
 - Une hausse des Valeurs locatives cadastrales d'environ 3.9 % cette année contre 7,1 % en 2023
 - Une légère hausse des dotations de l'état par rapport à 2023 avec un abondement plus important sur la Dotation Globale de Fonctionnement et une stabilité pour la Dotation de Solidarité Rurale.
 - Une baisse importante de la Dotation de Péréquation, 50 % du montant de l'année précédente.
 - Une stabilité des dotations de soutien en faveur de l'investissement local, avec une préférence d'attribution pour les budgets verts.
 - **En conclusion, la politique gouvernementale assure la stabilité des dotations attribuées aux collectivités**

II La situation financière de la commune

Dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (Chapitre 011)

S'agissant des dépenses courantes de fonctionnement, leur évolution est en hausse de 9,9 %, l'inflation principalement de l'énergie et les revalorisations des contrats sont en grande partie à l'origine de cette augmentation.

- Les atténuations de produits (014)

Il s'agit du prélèvement relatif à la carence en logements sociaux.

Ce prélèvement, en diminution par rapport à 2022 de 17,8 %, est prélevé directement sur les ressources fiscales de la commune.

- Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

En hausse de 4,1 % en 2023, avec la 2^{ème} partie de la revalorisation du point d'indice imposée par l'état, l'avancement des agents et le recensement.

- Les charges financières (Chapitre 66)

En hausse du fait de l'augmentation des taux révisables.

- Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Sont en baisse, l'année 2022 avait été exceptionnellement en hausse à la suite d'opérations d'urbanisme.

Recettes de fonctionnement

- La commune n'a plus augmenté les taux d'imposition depuis 2016.

Seules, les bases d'imposition communiquées par les services fiscaux évoluent chaque année (bases de l'état et de l'agglomération). Cette année, comme énoncé précédemment, les bases des valeurs locatives vont augmenter d'environ 3,9 %.

Dépenses d'investissement

- Les dépenses d'investissement sont en hausse de presque 200 000 € et confirme la volonté municipale de finaliser les projets en cours.

Recettes d'investissement

- Les recettes d'investissement sont issues des subventions d'investissement, du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des résultats cumulés. Les montants relatifs aux subventions sont en hausse

car de nombreuses subventions ont été versées à la suite de la fin de travaux, comme celles du Pôle Sportif Safranier. Celles encore en attente sont inscrites dans les reports de 2024.

Dette

- Capacité de désendettement

Elle représente le nombre d'année que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée à cela.

Le seuil communal de 4,70 ans est largement en dessous du seuil d'alerte qui est de 12 ans malgré le nouvel emprunt pris sur 2023.

III Orientations 2024

Les projets de 2024 s'inscrivent dans un contexte toujours plus délicat et instable.

Un gros effort des services est à noter, effectivement, cette année encore, nous avons demandé de baisser les dépenses de fonctionnement et d'investissement dès le début de la préparation budgétaire afin de limiter l'augmentation globale et de réduire l'impact de la forte inflation.

Les stratégies financières sont fondées sur :

- Le maintien d'une épargne brute d'environ 400 000 €
- Une augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement
- Une évolution des recettes de fonctionnement plus que prudente
- Une capacité de désendettement maintenue bien en dessous du seuil d'alerte

La situation financière fin 2023 est satisfaisante avec une épargne brute d'environ 886 480 € et un excédent de fonctionnement cumulé d'environ 818 257 €

Il est rappelé que tous les chiffres inscrits dans le rapport d'orientation budgétaire ne sont pas définitifs. Que les recettes de dotations et de fiscalité prises en compte sont légèrement minimisées, les états officiels n'étant pas reçus à ce jour.

Recettes de fonctionnement

Les taux communaux de fiscalité seront inscrits en 2024 identiques à ceux de 2023

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse d'environ 1 % de BP/DM à BP, elles ont été élaborées avec une extrême prudence cette année.

Dépenses de fonctionnement

Des dépenses de fonctionnement soumises aux aléas :

Les collectivités locales doivent adapter le rythme de progression de leurs dépenses en fonction de l'évolution de leurs recettes.

Pour la commune de Flayosc, en 2024, les dépenses de fonctionnement, de BP/DM à BP, sont en diminution d'environ 8,8 %. Baisse qui provient du virement à la section d'investissement, moindre qu'en 2023.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement 2024 s'élèveraient à la somme d'environ 716 000€ et seraient réparties comme suit :

- Achat matériel, mobilier et informatique	124 000 €
- Travaux divers	158 000 €
- Travaux groupe scolaire	19 600 €
- Travaux de voirie	392 000 €

De plus, certaines opérations déjà existantes et nécessitant un complément de crédits ont été privilégiées afin d'apurer au maximum les restes à réaliser en fin d'exercice 2024.

A ces dépenses d'équipement, il convient d'ajouter le remboursement du capital des emprunts pour 223 866 €.

Recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement seront financées par l'autofinancement, les taxes d'aménagement et le FCTVA notamment, ainsi que par les subventions demandées aux divers financeurs.

Dette

Aucun emprunt n'est prévu sur 2024.